

Notice d'information collective à destination des patients
Recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins à partir du dossier patient et du PMSI.

Madame, Monsieur,

Vous séjournez dans un établissement de santé. Cet établissement recueille les informations médicales nécessaires à la constitution de votre dossier médical. Les données à caractère personnel vous concernant, telles que présentées dans votre dossier médical hospitalier, sont susceptibles d'être traitées par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre du dispositif de recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS).

Dans ce dispositif, la sélection des dossiers hospitaliers pour le calcul des indicateurs est menée de manière aléatoire par les établissements de santé pour le compte de la HAS.

Personnes concernées par le dispositif

Le traitement de données concerne les personnes ayant fait l'objet d'un séjour hospitalier et dont le dossier médical hospitalier a été tiré au sort pour le calcul d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins par la HAS.

Nature des données collectées ou susceptibles d'être collectées

Les données collectées ne sont jamais nominatives, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent pas d'informations permettant de vous identifier explicitement telles que votre nom, votre prénom ou votre adresse. Les données sont collectées à partir du programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) et de votre dossier médical tel que conservé par l'établissement au sein duquel vous séjournez.

Les données à caractère personnel vous concernant, qui sont collectées et traitées sont les suivantes : votre âge, votre sexe, la durée de votre séjour et la date de votre sortie, ainsi que les données relatives à la qualité de votre prise en charge durant le séjour hospitalier.

Finalités du traitement de vos données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce dispositif sont destinées au calcul des indicateurs, aux fins d'améliorer la qualité et la sécurité des soins délivrés au sein des établissements de santé. Sauf opposition de votre part, vos données pourront faire l'objet d'une réutilisation ultérieure pour des projets de recherche autorisés par la HAS dans le domaine de la santé.

Base légale du traitement de vos données à caractère personnel

En vertu de l'article L. 161-37, 5° du code de la sécurité sociale, la HAS est chargée de « *participer au développement de l'évaluation de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population par le système de santé* ». Aux fins d'assurer cette mission, la HAS développe et mesure des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.

L'article 6(1) du Règlement général sur la protection des données (RGPD)¹ fonde également ce traitement, dans la mesure où ce traitement s'inscrit dans l'exécution des missions d'intérêt public de la HAS.

Responsable du traitement de vos données à caractère personnel

La HAS est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins. L'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) héberge les données collectées en qualité de sous-traitant de la HAS.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Destinataires de vos données à caractère personnel

Les données à caractère personnel vous concernant sont destinées uniquement aux agents de la HAS en charge du calcul des indicateurs de qualité et de sécurité des soins et aux agents de l'ATIH en charge de l'hébergement des données.

Durée de conservation des données

Les données personnelles collectées pour ces indicateurs sont conservées pendant une durée de 4 ans à la HAS en base active.

Publication des résultats

L'article L. 6144-1 du code de la santé publique soutient l'intérêt de ce dispositif : « l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé. »

Les résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins sont calculés à partir de l'ensemble des dossiers sélectionnés. Les résultats sont disponibles sur le site internet de la HAS, dans QualiScope : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1725555

Vos droits pour la protection de vos données à caractère personnel

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi « Informatique et Libertés ») modifiée, vous disposez, sauf motif de refus prévu par le RGPD des droits suivants :

- Droit d'accès à vos données ;
- Droit de rectification ;
- Droit de limitation du traitement ;
- Droit à l'effacement de vos données ;
- Droit d'opposition ;
- Le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Au cours de votre séjour hospitalier ou avant la fin de l'année de votre séjour, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour le calcul des indicateurs auprès de l'établissement de santé.

L'exercice de vos droits sur vos données à caractère personnel, tels que votre droit d'accès ou droit d'opposition, se fait auprès du délégué à la protection des données de l'établissement de santé où vous avez été hospitalisé.

Si vous estimez que vos droits concernant le traitement de vos données n'ont pas été respectés, il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (lien : <https://www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles>).